

Edito

Fas moins de 8 chaînes de télévision pour relayer le message de notre « *courageux* » président de la République, pas encore candidat, car, aimerait-il nous faire croire, pour faire face à la crise, au chômage qui monte, à l'inquiétude des français, il veut et il faut, qu'il soit président jusqu'au bout.

Et pour nous montrer le courage dont il fait preuve, il annonce toute une série de mesures sensées améliorer la compétitivité, et donc relancer la croissance et faire baisser le chômage. Ainsi, nous dit-il, la hausse de la TVA qui passera au mois d'octobre 2012 de 19,6% à 21,2%, permettra de faire baisser le coût du travail qui pèse sur la compétitivité des entreprises sans que les prix augmentent, comme cela s'est passé en Allemagne. Et autour de la table, aucun journaliste pour relever le mensonge contenu dans cette affirmation : en effet, l'Allemagne a augmenté son taux de TVA de 3 points au 1^{er} janvier 2007 et selon la Bundesbank, cette augmentation s'est traduite par une augmentation de 2,6% des prix. Aucun journaliste non plus pour lui faire remarquer que les écarts du coût du travail entre des pays comme la Chine et la France sont tels que cela ne permettra pas de lutter, comme il l'affirme, contre les délocalisations.

Le courage pour lui, c'est aussi un passage en force sur ce qu'il appelle pudiquement les « *accords de compétitivité* » : les syndicats et le patronat auraient deux mois pour se mettre d'accord ; en cas de non accord, le gouvernement légifèrera. Mais de quoi s'agit-il ? Pour Sarkozy, il faut « *si une majorité de salariés se met d'accord dans une entreprise* », permettre « *de décider d'un délai de travail, décider de privilégier l'emploi sur le salaire ou le salaire sur l'emploi* ». Après le « *travailler plus pour gagner plus* », voici le « *travailler moins pour gagner moins* » !

Ainsi, sous prétexte d'aider une entreprise à franchir un cap difficile, l'employeur pourra imposer une baisse de salaire accompagnée ou non d'une baisse du temps de travail, ou une hausse du temps de travail sans hausse des rémunérations. Pour cela, il faudra certes un accord d'entreprise, mais dans un contexte de crise, avec un taux de chômage élevé, le rapport de force sera défavorable aux salariés. Et une fois signé par des syndicats représentants au moins 30% des salariés, l'accord s'imposera, à tous les salariés sans que leur accord individuellement soit requis. Et, cerise sur la gâteau, comme Sarkozy ne veut toujours pas supprimer la défiscalisation des heures supplémentaires, rien n'interdira à une entreprise de faire faire des heures supplémentaires défiscalisées, tout en exigeant d'eux une baisse du salaire empochant au

L'Allemagne n'est pas le modèle à suivre

passage les exonérations de cotisations sociales.

Contrairement à ce qu'affirme Sarkozy, en Allemagne, outre que les règles du dialogue social sont complètement différentes de chez nous, de tels accords sont possibles, mais au niveau de la branche. Mais là encore aucun journaliste pour en faire la remarque ! Par ailleurs, il convient aussi de ne pas idéaliser le modèle allemand, du fait des récentes réformes, qui consistent à brider les salaires et les dépenses sociales afin d'engranger des gains de productivité, l'Allemagne connaît aujourd'hui un taux de pauvreté plus élevé qu'en France (en 2010 : 15% en Allemagne, certains avancent le chiffre de 20% ; 13% en France).

Et pour mieux apparaître en « *président courageux* » qui sait prendre les bonnes décisions face à la dette, au chômage qui augmente, à l'industrie qui fout le camp, il nous a resservi la retraite à 60 ans qui aurait conduit le pays à la ruine, les 35 heures responsables de tout nos problèmes ... une façon, pour notre « *courageux président* » de ne pas assumer son bilan et de faire oublier les 5 années, sous sa présidence, qui ont fait la part belle aux inégalités, aux cadeaux fiscaux en faveur des riches.

Mais plutôt que d'avoir le courage d'assumer son bilan, et pourquoi pas d'en tirer les conséquences, il accuse son principal rival qui veut réformer le quotient familial, de matraquage fiscal sur les classes moyennes. Sarkozy connaît très mal la réalité des classes moyennes, et c'est gênant pour un président qui aurait voulu être celui du pouvoir d'achat de ces dites classes moyennes justement. En effet, la moyenne des niveaux de vie d'une famille avec deux adultes et un enfant était en 2009 de 2000€ par mois, de 1900€ avec deux enfants, et 1700€ avec trois enfants. Aucune de ces familles n'y perdrait avec le remplacement du quotient familial par un crédit d'impôt forfaitaire de 607€ par enfant (calcul fait par le Trésor). Pour l'essentiel, les pertes se concentrent sur le dixième le plus aisé des foyers. Sur les 14 millions que coûte cet avantage fiscal, le dixième le mieux loti supporterait les 3/4 des pertes. D'après le Trésor, la mesure serait neutre pour les 2/3 des français, feraient 5 millions de perdants chez les plus aisés, et 4,5 millions de gagnants chez les plus pauvres.

De plus, ce serait une mesure pour soutenir la croissance. En effet, une telle mesure aurait l'avantage de soutenir le pouvoir d'achat des moins favorisés au détriment de l'épargne des plus riches. Autrement plus efficace que la hausse de la TVA qui conduira à plomber le pouvoir d'achat notamment des plus modestes qui n'ont quasi-

ment pas de capacité d'épargne contrairement aux plus aisés. Avec la TVA dite sociale, pendant que la France d'en bas se serrera la ceinture, la France d'en haut pourra toujours éviter l'achat d'une ceinture, en réduisant sa capacité d'épargne.



SARKOZY S'INSPIRE DU MODÈLE ALLEMAND

Si matraquage fiscal il y a, il provient plutôt de la décision de ce gouvernement, celui de Sarkozy, de geler pour 2012 et 2013 le barème de l'impôt sur le revenu. Le fait de ne plus faire évoluer le barème de l'impôt sur l'inflation conduira à ce que des milliers de ménages, (entre 100 000 et 200 000) qui n'étaient pas imposables, le seront. Un salarié célibataire qui a déclaré 13 250€ en 2011, aurait dû payer 56 euros d'impôts, mais comme le trésor ne recouvre pas les sommes en dessous de 60 euros, ce salarié n'a rien payé. Si en 2012, son salaire a suivi l'inflation, et a progressé de 2%, il déclarera 13 515€ et sera redevable de 107€, alors qu'il n'aurait rien payé si le barème avait suivi l'inflation. Ce salarié verra donc son pouvoir d'achat diminuer de 107€ auquel il faudra rajouter la perte des certaines prestations sociales liées au fait d'être ou non imposable.

Ce gel du barème concernera également les salariés qui payent des impôts : ceux qui n'auront pas vu leur salaire progresser au même rythme que l'inflation verront leur impôt stagner alors qu'il aurait dû baisser. Quant à ceux qui voient leurs salaires réévalués de l'inflation, ils paieront plus d'impôt. Et le gain attendu n'est pas négligeable, puisque Bercy chiffre ce gain à 1,7 milliards d'euros pour 2012 et 3,4 milliards en 2013. Il va sans dire qu'aucun

journaliste n'a posé cette question lors de l'interview du président de la République ni le 29 janvier, ni le 6 février lors de l'interview croisée avec Angela Merkel, venue annoncer son soutien au président Sarkozy.

Avec un bilan aussi désastreux, un programme qui consiste à vouloir copier le modèle allemand, Sarkozy en est réduit à demander l'aide d'Angela Merkel. Mais ce soutien n'est pas du goût de tout le monde, la presse allemande a exprimé son malaise : « *Die Welt* » a titré « *Comment Angela Merkel s'est éprise d'un lourdaud ?* » ; pour le « *Süddeutsche Zeitung* », Merkel fait preuve d'un courage excessif et prend le risque de brusquer le candidat socialiste. Il est d'autant moins du goût de tout le monde, que cette politique d'austérité défendue par le couple Merkel / Sarkozy, est de plus en plus critiquée, et que le modèle allemand que veut nous vendre Sarkozy apparaît de moins en moins comme le modèle à suivre.

Comme le dit l'économiste allemand, Peter Bofinger (université de Würzburg) en parlant de son pays : « *Ces réformes ont fonctionné car nous étions les seuls à les faire. Par exemple la politique de modération salariale. Pendant plusieurs années, la demande intérieure a stagné. Si tous les pays de la zone euro avait fait de même, toute la zone euro aurait stagné pendant une décennie* ». Pour lui, « *une zone euro avec 17 Grèces ne fonctionnerait pas, pas plus qu'avec 17 Allemagnes* ». En revanche à ses yeux, la France possède un modèle plus équilibré ... « *17 Frances auraient été plus supportables pour l'Union* ». Et de conclure en se référant au célèbre philosophe allemand Kant : « *Quand tu veux établir une règle, tu dois vérifier qu'elle fonctionne si tout le monde la suit* ». Alors l'Allemagne, est-elle vraiment le modèle à suivre ? Nous ne le pensons pas !

Plus que cinq semaines avant la clôture !

Ette année, la clôture des cotisations 2011 aura lieu le 16 mars. De l'action de chaque syndicat dépendra le résultat de la FGTE et celui de l'ensemble de la CFDT.

Attention, le 16 mars 2012, c'est déjà demain !



Au sommaire

- **Edito** • L'Allemagne n'est pas le modèle à suivre.
- **Cotisations 2011** • Plus que cinq semaines avant la clôture !
- **Analyse CFDT** • Mesures présidentielles : de mauvaises réponses pour l'emploi ...
- **Aériens** • Déclaration CFDT à propos de la loi relative à l'organisation et à l'information ...
- **Groupe "Jeunes" FGTE** • Lancement d'une enquête FLASH
- **Comités d'entreprises** • Communiqué commun CFDT, CFE-CGC et CGT
- **Les formations FGTE** • Reperage et prise en charge des risques psychosociaux I
- **En bref** • **International** : fin d'un long conflit social chez les cheminots bulgares
Autoroutes : les salariés d'ESCOTA en grève
- **En bref** • **Chômage** : les mesures pour l'emploi sont insuffisantes
TVA sociale : la CFDT est opposée à son augmentation
- **Transports routiers** • Convention collective : y aura-t-il un président ...
- **Sernam / Aster** • La CFDT interpelle le ministère
- **Campagne pour l'Egalité** • Lancement réussi pour la campagne ...



Analyse CFDT

Mesures présidentielles : de mauvaises réponses pour l'emploi et la compétitivité

La CFDT a jugé « dangereuses pour la croissance et injustes pour les salariés » les annonces présidentielles du 29 janvier.

Des mesures du « troisième type ». Comment qualifier autrement les annonces de Nicolas Sarkozy, à 84 jours du premier tour de l'élection présidentielle, au sujet de réformes dont la plupart n'entreront en vigueur qu'après l'échéance ? Censées favoriser l'emploi et la compétitivité, les mesures présentées lors de l'allocution télévisée du 29 janvier sont « inefficaces, précipitées et injustes », a regretté la CFDT.

Dangereuse pour la croissance

Injuste et « dangereuse pour la croissance », la « TVA sociale », terme aujourd'hui récusé par Nicolas Sarkozy. Il n'en a pas moins annoncé une hausse du taux normal de TVA de 19,6 % à 21,2 %, à compter du 1^{er} octobre 2012. Cette mesure vise à compenser les 13 milliards d'euros d'exonération de cotisations patronales « famille », totale jusqu'à 2,1 Smic puis dégressive jusqu'à 2,4 Smic. À cela s'ajoute une hausse de la CSG de deux points « sur les revenus financiers ». La CFDT voit dans cette hausse de la TVA un choix « injuste pour les salariés et dangereux pour la croissance », qui détériore le pouvoir d'achat des salariés, en particulier les plus modestes, sans aucune garantie sur le gain de compétitivité promis.

Précipitation contre dialogue social

Précipitée, la contrainte imposée aux partenaires sociaux de négocier les accords compétitivité-emploi « dans les deux mois qui viennent ». Avec la menace que le Parlement légifère sur un dispositif transitoire en cas de « blocages ». Pour la CFDT, il importe de laisser le temps aux organisations syndicales et au patronat de « négocier sans précipitation » de tels dispositifs. Plus

fondamentalement, elle estime que « la compétitivité ne peut se réduire à une approche uniquement du temps et du coût du travail, sans protection pour les salariés ». Si ces accords doivent permettre de « trouver de meilleurs compromis économiques et sociaux pour l'entreprise et pour l'emploi », il n'est pas question de déroger à « la loi et [aux] garanties minimales que l'on doit offrir aux salariés ».

Manque de constance

Précipité aussi, le relèvement à 5 % du taux d'alternants dans les entreprises de plus de 250 salariés et du doublement des sanctions en cas de non-respect de l'objectif. Cette annonce intervient à peine six mois après le relèvement de ce taux de 3 à 4 % – à la demande des partenaires sociaux. Pour la CFDT, « ces annonces illustrent un manque de constance dans l'objectif poursuivi » alors que « les 4 % sont déjà loin d'être atteints, notamment dans les fonctions publiques, pour lesquelles la CFDT réclame un engagement dans le développement de l'alternance ».

Quant à l'augmentation de 30 % du coefficient d'occupation des sols (Cos) – et plus largement de tous les éléments du droit à construire (hauteur de bâtiment, taille de parcelle, etc.), la CFDT estime que la mesure « ne résoudra pas véritablement la pénurie de logements et ne jugulera pas la hausse des loyers », souhaitant que celle-ci soit encadrée. À ce catalogue de réformes de dernière minute s'ajoute la création d'une banque de l'industrie, dès février 2012, et l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, « applicable au mois d'août ». Autant de réponses non convaincantes, juge la CFDT, faute d'être « construite par le dialogue social, dans un souci de justice sociale ».

Aurélien Seigne - <http://www.cfdt.fr> ■

Aériens

Déclaration de la CFDT à propos de la loi relative à l'organisation et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers et à diverses dispositions dans le domaine des transports

Une loi de circonstance donc inopportune et inadaptée comme l'a rappelé François Chèreque, Secrétaire Générale de la CFDT

L'Union Fédérale Aériens CFDT tient à dénoncer un ultime coup de force anti-social contre les salariés du secteur aérien : l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture un texte condamnable sur le fond, dans la forme et dans l'esprit.

L'Assemblée Nationale a adopté en première lecture, le 24 janvier 2011, la proposition de loi relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers et à diverses dispositions dans le domaine des transports l'information des passagers, à l'initiative d'un député des Bouches-du-Rhône Eric Diard.

Le gouvernement a soutenu cette proposition de loi en décidant de la procédure accélérée avec le secret espoir qu'elle soit définitivement adoptée avant la fin de la session parlementaire prévue fin février pour cause de campagne présidentielle puis législative. Elle espère sans doute amadouer son électorat en « montrant ses muscles ». Les interventions des membres du gouvernement ne laissent planer aucun doute sur les intentions cachées : remise en cause du droit de grève dans les transports aériens en ciblant le maximum de métiers concernés.

Elle saisit l'occasion des derniers conflits dans des secteurs annexes ou sous-traitants pour tenter de « régler leur compte » aux salariés de ce secteur. La ministre Mme Kokiuscko Morizet n'a pas hésité à

annoncer, dans son intervention à la tribune, mais sans preuve, plus de 1130 conflits dans le secteur durant les 3 dernières années.

Les modalités techniques mises en avant : déclaration individuelle obligatoire de toute intention de se mettre en grève a été alourdie par des amendements de parlementaires dociles avec sanction disciplinaire en cas de non respect du préavis ou de remise en cause de sa décision moins de 24 h avant la date prévue.

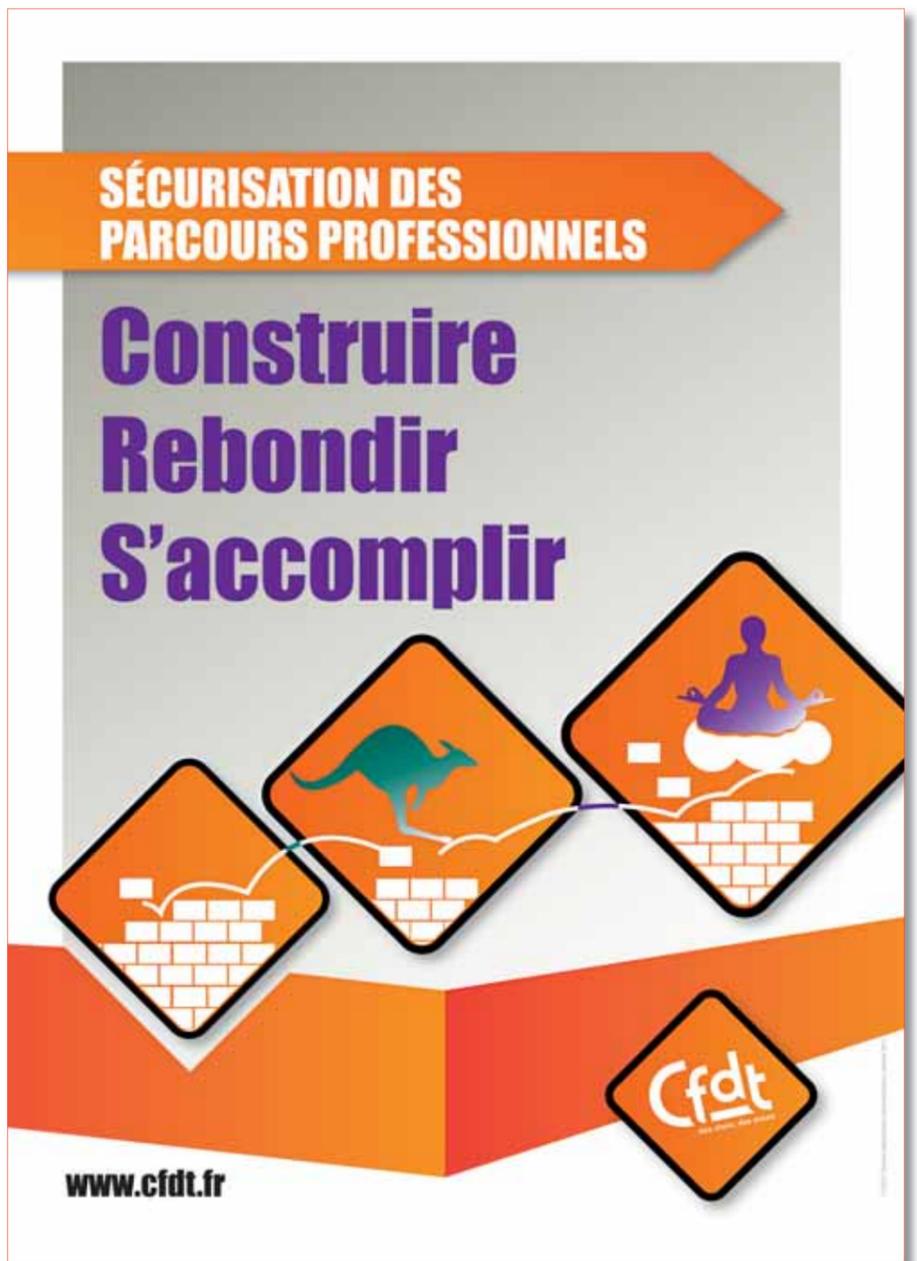
Faut-il rappeler que l'ensemble de ce secteur relève du secteur privé, à commencer par Air France que cette majorité a privatisé. Une loi sur le droit de grève dans le secteur privé : surréaliste en totale méconnaissance des droits fondamentaux.

Pour mémoire cette incitation législative à la négociation d'accord de prévention des conflits et alerte sociale existe déjà dans beaucoup d'entreprises concernées en particulier à Air France depuis plusieurs années déjà.

Le déclenchement d'une grève est surtout le constat d'un échec du dialogue social. C'est donc sur celui-ci qu'il faut agir.

Certains parlementaires ont réussi, par le dépôt tardif d'amendements, à étendre ou tenter d'étendre la portée du texte en modifiant le titre de la proposition de loi et en estimant qu'elle devait couvrir tous les modes de transport. Les Unions Fédérales de la FGTE CFDT concernées apprécieront.

L'intention de ce gouvernement et de cette majorité est claire : profiter des derniers jours pour tenter de



Affiche à télécharger sur : <http://www.cfdt.fr/rewrite/article/38126/boite-a-outils/affiches>

faire passer des textes coercitifs et attentatoires au droit constitutionnel de grève.

Ce texte important et qui ne réglera rien comme l'a souligné l'ancien Président d'Air France, Christian Blanc député des Yvelines, dans son intervention va donc aller au Sénat. Le Président d'Air France, Monsieur de Juniac, ne s'y est pas trompé en appelant à l'apaisement social le jour même de la discussion de cette proposition de loi. Il est conscient de l'enjeu d'un mouvement social dans le contexte économique actuel de l'entreprise alors que des négociations sociales vont devoir s'engager.

D'ores et déjà la grande majorité des organisations syndicales de ce secteur appelle à une grève de grande

ampleur à compter du 6 février 2012

L'Union Fédérale Aériens CFDT espère que le Sénat saura, dans sa grande sagesse, tempérer les ardeurs de cette majorité gouvernementale aux abois et à la recherche de signes en n'hésitant plus à s'attaquer de façon frontale aux droits des salariés.

A défaut la saisine du Conseil Constitutionnel semble devoir s'imposer à l'issue du débat parlementaire.

L'Union Fédérale Aériens CFDT restera particulièrement vigilante sur les suites de ce nouveau mauvais coup porté aux salariés de l'Aérien.

Communiqué du 26 janvier 2012 ■

Déclaration de l'Union Fédérale des Transports Urbains et Activités du Déchet (UFTUAD)

L'Assemblée Nationale dans la nuit du 25 au 26 janvier 2011 a voté une loi qui est une atteinte grave aux libertés individuelles. La majorité parlementaire actuelle propose de changer la loi de 2007 (prévisibilité des conflits) des sanctions à l'encontre des salariés des transports urbains qui déciderait de ne pas faire grève alors que 48 h auparavant ils s'étaient signalés grévistes. Cette même majorité pense qu'il est impossible de changer d'opinion en 48h, voire qu'un conflit puisse se résoudre dans ce délai.

Une fois de plus le gouvernement s'attaque aux salariés plutôt que de trouver des solutions aux sources des conflits.

A titre d'exemples : conditions de travail, productivité poussée à l'extrême, pénibilité. Rappelons que le gouvernement désigne dans la plupart des acteurs du transport, soit des administrateurs, soit des directeurs. Cela explique peut-être pourquoi aujourd'hui nombre de conflits ne trouvent pas de solutions. Si cette loi devait en rester là, nous mettrons tout en œuvre pour que les salariés des transports urbains recouvrent un droit d'opinion essentiel donné par notre constitution.

... De son côté, la FGTE-CFDT envisage la saisine du Conseil Constitutionnel

Groupe "Jeunes" FGTE

Lancement d'une enquête FLASH le 21 février

Ians le cadre de son lancement, le Groupe "Jeunes" de la FGTE-CFDT, avec une aide de la Confédération, met en place une grande enquête nationale sur le thème des "Jeunes dans le Transport".

Cette enquête sera lancée officiellement le 21 février 2012 et se terminera le 28 mai 2012, c'est le premier outil mis en place par le groupe "Jeunes" pour que les syndicats et sections syndicales puissent aller à la rencontre des salariés de moins de 35 ans.

La FGTE, dans le cadre de son congrès, veut être en capacité de répondre aux attentes d'une génération souvent éloignée du syndicalisme. En proposant un outil pour aller au contact des jeunes, elle veut, à la fois, mieux adapter ses revendications à leurs souhaits, mais aussi faciliter l'action syndicale sur cette question dans ses différents secteurs d'activités.

Que cherche-t-on dans cette enquête ?

Cette « enquête flash », c'est-à-dire un questionnaire court, doit permettre de nous renseigner sur deux grands sujets :

- Qui sont ces jeunes qui travaillent dans les secteurs d'activités du transport ? Comment vivent-ils leur situation au travail et comment cela influence-t-il leurs attentes pour la suite de leur carrière ?
- Sur quels leviers souhaitent-ils qu'on agisse en priorité pour améliorer leur vie au travail et/ou mieux gérer leur évolution de carrière ?

Combien faut-il de questionnaires ?

La fédération se fixe l'objectif de 5 000 réponses au niveau national. La FGTE compte plus de 6 000 adhérents de moins de 35 ans, si chacun le remplit et le fait remplir autour de lui, cet objectif sera facilement atteint.

Concrètement, comment l'enquête va-t-elle se dérouler ?

L'enquête auprès des jeunes sera menée sur un questionnaire papier. Cela prendra environ dix minutes. Le mieux est d'accompagner les jeunes pour remplir le questionnaire. Il est possible ensuite de saisir directement les réponses en ligne, grâce à un lien et un mot de passe (transmis par mail sur simple demande à groupejeunes@fgte-cfdt.org), ce qui a l'avantage



de diminuer les délais pour obtenir les résultats de l'enquête par établissement. Si la saisie pose problème (pas d'accès internet), il suffira d'envoyer les questionnaires à la fédération.

Quand commencera l'enquête ?

Quand faudra-t-il rendre les résultats ?

L'enquête peut démarrer dès que vous avez reçu le questionnaire. Les outils de communication (affiche et fiche-contact de restitution) vous seront aussi transmis. Tout sera normalement prêt pour le 21 février.

Les résultats de l'enquête seront restitués par le groupe jeunes lors du congrès fédéral de Toulouse en juin 2012. Nous devons récupérer les résultats, au plus le tard, le 28 mai.

Nous demandons donc à l'ensemble des syndicats, CRTE et branches de communiquer dès à présent sur le lancement de l'enquête. ■

En bref

International :

Fin d'un long conflit social chez les cheminots bulgares

In conflit de près d'un mois a permis la signature de nouvelles conventions pour les salariés bulgares de deux sociétés ferroviaires nationales – la société de fret BDZ et la société de transport de passagers BDZ.

Les travailleurs de la société de fret BDZ, prochainement privatisée, bénéficieront des avantages suivants : indexation des salaires, primes de productivité et d'ancienneté, rémunération spéciale pour le travail de nuit et les heures supplémentaires. Les syndicats participeront désormais aux décisions relatives aux aspects sociaux ou du travail, à la privatisation et à d'autres dossiers importants. Un accord à peu près similaire a été obtenu par les salariés de la société de transport de passagers BDZ. Les négociations portant sur la conclusion d'une convention collective entre le syndicat et la société nationale d'infrastructure se poursuivent.

Les travailleurs ont débrayé durant 24 jours, pour protester contre les licenciements prévus, le report des négociations collectives, le licenciement de syndicalistes et le mépris des accords de grève. Pas moins de 90 grévistes se sont retrouvés devant les tribunaux.

Ekaterina Yordanova, présidente de la Fédération des syndicats des transports de Bulgarie, a déclaré : « C'est la fermeté avec laquelle nous en avons défendu nos droits, notre intégrité et notre volonté de parvenir à un accord raisonnable et équitable qui ont conduit l'employeur à revenir sur sa position et ont permis une issue positive à cette grève. » ■

Autoroutes

Les salariés d'ESCOTA en grève

Le personnel de viabilité et de sécurité de la société d'autoroutes Estérel, Côte d'Azur, Provence et Alpes (ESCOTA) s'est mis en grève le vendredi 3 février 2012 à l'initiative des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FAT.

Mais les hommes en jaunes seront tous sur le pont en horaires 2 x 12, au service des clients de la Société pour faire face aux intempéries prévues ce vendredi et ne pas les laisser seuls, livrés à eux-mêmes sur le réseau.

Malgré cela, au nom d'une gestion exclusivement basée sur la recherche de profits maximaux, d'une productivité toujours plus élevée, d'une baisse de la masse salariale et de coupes continues dans les effectifs, la direction a décidé de ne plus remplacer les agents spécialisés et formés à la sécurité partant à la retraite impactant ainsi directement le service dû aux clients et leur sécurité.

C'est au nom d'une qualité de service, d'une volonté de sauvegarder l'emploi, la sécurité et les conditions de travail dans la société qu'a été décidé ce mouvement de grève. Les hommes en jaunes assument leurs responsabilités, la direction d'ESCOTA filiale du groupe VINCI est-elle capable d'en faire autant ? ■



Comités d'entreprises

Communiqué commun de la CFDT, CFE-CGC et la CGT concernant les certifications des comptes des CE

Ious nous sommes clairement prononcés pour que le principe de transparence financière des CE se traduise par des obligations légales de tenue des comptes, de publication et de certification au-delà d'un seuil de ressources à déterminer. L'objectif de transparence des comptes des CE doit être mis en œuvre de manière intangible pour le droit à l'information des salariés sur ceux-ci.

Le groupe de travail mis en place par le Ministre du travail doit permettre de définir des modalités adaptées à la diversité des situations des CE.

La proposition de loi sur « le financement des comités d'entreprises » adoptée par la commission des affaires sociales prévoit des dispositions qui vont très au-delà des principes de transparence et de publi-



quant à l'activité des CE peut conduire à remettre en cause leur caractère d'activités sociales. D'autant que ce genre de préconisation devrait plutôt figurer dans le règlement intérieur du CE qui devrait préciser l'ensemble des modalités en matière de gestion financière.

Les notifications éventuelles de manquement par l'autorité administrative ne doivent pas donner matière à ingérence de l'employeur dans la gestion du CE. La loi ne doit pas réviser de façon limitative la jurisprudence concernant les attributions des CE.

Nous demandons aux parlementaires et au gouvernement de prendre en considération nos demandes dans le débat parlementaire, tout en confirmant notre intention que les travaux du groupe tripartite aboutissent. ■

Ainsi, l'arrêté des comptes devrait rester de la responsabilité du trésorier et/ou du secrétaire, l'approbation des comptes soumis à l'ensemble des élus. L'instauration de règles de mises en concurrence pour la passation de commande, sans discernement

cité et modifient les équilibres de fonctionnement tels que résultant du cadre légal pré existant. Elles remettent en cause l'indépendance du CE vis-à-vis de l'employeur et risquent d'instaurer des contentieux juridiques à l'encontre de l'action des CE.

quant à l'activité des CE peut conduire à remettre en cause leur caractère d'activités sociales. D'autant que ce genre de préconisation devrait plutôt figurer dans le règlement intérieur du CE qui devrait préciser l'ensemble des modalités en matière de gestion financière.

Les notifications éventuelles de manquement par l'autorité administrative ne doivent pas donner matière à ingérence de l'employeur dans la gestion du CE. La loi ne doit pas réviser de façon limitative la jurisprudence concernant les attributions des CE.

Nous demandons aux parlementaires et au gouvernement de prendre en considération nos demandes dans le débat parlementaire, tout en confirmant notre intention que les travaux du groupe tripartite aboutissent. ■

Les formations de la FGTE

Le secteur Formation de la FGTE organise un colloque portant sur le :

REPERAGE ET PRISE EN CHARGE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Cette formation se tiendra dans les locaux de l'immeuble des fédérations, 47/49 avenue Simon BOLIVAR, PARIS du mardi 10 avril 10 h 00 au mercredi 11 avril 16 h 00

Le contenu de la formation repose sur la transmission de concepts solides et sera animé par Marie Peze, Docteur en Psychologie, Expert près la Cour d'Appel de Versailles :

- quelle théorie du travail peut-on mettre en commun ?
- pourquoi le travail peut-il rendre malade alors qu'il peut aussi s'avérer central dans la préservation de la santé individuelle et sociale ?
- Quelles pathologies spécifiques peut-il générer ?
- Quelle méthodologie utiliser pour repérer les salariés en souffrance au travail sans se tromper ?
- Quelles sont les pratiques de management pathogènes ?
- Dans quel nouveau cadre réglementaire allons-nous travailler ?
- Quels sont les acteurs à mobiliser dans l'institution et hors de l'institution ?

L'ensemble des frais (déplacement et hébergement) est pris en charge par la fédération dans la limite du barème fédéral.

Vous pouvez d'ores et déjà faire acte de candidature au moyen du bulletin d'inscription (fourni sur demande à formation@fgte-cfdt.org) que vous retournez soit par courrier, soit par mail.

Attention, n'oubliez pas de mentionner votre besoin en hébergement.

Compte tenu des difficultés liées à l'organisation de l'hébergement, il est souhaitable que vous nous retourniez rapidement votre inscription. Passé le 9 mars, nous ne pourrions garantir l'hébergement. Nous vous remercions par avance de votre réactivité qui nous facilitera l'organisation de ce colloque.

Le secteur Formation
Tel : 01 56 41 56 54



En bref

Nouvelle hausse du chômage

Les mesures pour l'emploi sont insuffisantes !

Le semaine après le sommet social, Pôle emploi publie les statistiques du chômage en décembre. Ces chiffres, loin de l'objectif affiché des 9% de chômeurs, montrent à quel point les mesures urgentes décidées dernièrement ne seront pas suffisantes. Ils confirment un problème spécifique et persistant sur le chômage de longue durée.

La CFDT regrette que le gouvernement ait opté pour un simple doublement du financement de l'État sur l'expérimentation d'un accompagnement renforcé à destination des salariés en fin de CDD et d'intérim. La CFDT souhaitait que l'État multiplie par dix sa participation et la porte à 30 millions d'euros. Avec un financement identique de l'Unedic, décidé par les partenaires sociaux, plus de 30 000 personnes auraient pu être aidées.

Le gouvernement a annoncé vouloir développer la formation pour les demandeurs d'emploi. Pour la CFDT, il s'agit d'un objectif prioritaire. Elle souhaite que ces dispositifs ne servent pas à dégonfler artificiellement les statistiques du chômage. Ces formations doivent être adaptées aux projets personnels des demandeurs d'emploi, définis avec les conseillers qui les suivent.

La CFDT avait demandé 2 000 emplois supplémentaires à Pôle emploi. Seulement 1 000 CDD ont été accordés. Pour la CFDT, il faut aller plus loin car sans embauches durables, Pôle emploi n'arrivera pas s'occuper de tous les nouveaux inscrits.

La CFDT demande une extension et un recours simplifié au chômage partiel. Il est nécessaire de profiter de ces périodes pour développer la formation des salariés. Dans les prochaines semaines, la négociation entre l'État et les partenaires sociaux sera déterminante pour la sauvegarde de l'emploi.

TVA sociale :

La CFDT est opposée à son augmentation

La suite du sommet social et avant la décision du président de la République, la CFDT tient à rappeler qu'elle est opposée au transfert partiel de cotisations patronales sur de la TVA, qui aurait pour conséquence une détérioration du pouvoir d'achat des salariés les plus modestes est des classes moyennes.



Pour améliorer la compétitivité des entreprises, la CFDT a fait une proposition concrète de transfert important d'une partie du financement de la protection sociale financée par le travail sur la CSG, avec une compensation intégrale pour les salariés afin de maintenir leur pouvoir d'achat.

La CFDT estime que le débat sur les accords compétitivité emploi ne peut être réglé par une disposition législative simple sur le temps de travail. Comme le prévoit la loi sur le dialogue social de janvier 2007, ce sujet doit être mis à l'ordre du jour d'une négociation sociale entre les syndicats et le patronat. Il ne peut en aucun cas se réduire au temps de travail, mais doit aborder les problèmes de gouvernance d'entreprise, de partage des richesses et d'investissement en recherche et développement.

Pour la CFDT, on ne peut pas traiter le problème de la compétitivité par le petit bout de la lorgnette et à la va-vite avec des mesures plus dangereuses qu'efficaces.

Transports routiers

Convention collective des transports routiers et activités annexes : Y aura-t-il un Président pour sauver les salariés ?

Le 26 janvier, au matin, se tenait la première réunion de négociation dans le secteur après le départ mérité du président Hubert Perrin.

Hors, quelle n'a pas été la surprise de constater la carence du ministère de tutelle qui refuse de mettre à disposition un fonctionnaire pour présider la réunion comme c'est le cas depuis le 21 décembre 1950.

Ceci dénote une fois de plus la difficulté du gouvernement à mettre en phase ses propos et ses actes.

Sernam / Aster

La CFDT interpelle le ministère

La CFDT interpelle le ministère sur la situation du secteur routier et au-delà sur ses responsabilités dans les orientations de la consolidation du secteur de transport de marchandises en France.

En effet, force est de constater que le tissu économique du secteur routier du transport de marchandises comporte en volume un nombre d'entreprises plus important que sa capacité à absorber les propositions du marché. Les prix du marché du transport se retrouvent de fait tirés vers le bas, ne permettant pas aux entreprises d'être rentables et à leurs salariés de vivre correctement de leur travail.

Pour la CFDT, c'est dans ce contexte que la reprise du Groupe Sernam (le groupe Sernam comprend les deux entités juridiques, Sernam Services et Aster) doit être examinée.

Cette situation a pour conséquence immédiate, le blocage des Négociations Annuelles Obligatoires dans le Transport du Déménagement, mais aussi dans les autres secteurs de la CCNTR, laissant ainsi bon nombre de salariés en dessous des méandres du SMIC.

Le slogan CFDT "des choix, des actes" devrait être analysé par le Gouvernement, lorsqu'il dit vouloir privilégier le dialogue social.

Que penser de l'attitude du Gouvernement qui, par sa défaillance ou sa négligence, bloque le dialogue

social dans un secteur aussi sensible que celui du transport routier.

Faut-il entendre par cet abandon social que les Négociations Annuelles Obligatoires, les Commissions de validation des accords et autres renouvellements de la CCNTR ne pèsent pas plus que la neige au Printemps, alors que dans un passé pas si lointain, ce même gouvernement instaurait, en grande pompe, les Etats Généraux du Transport Routier ?



Etant la victime collatérale de cette situation depuis l'OPA réalisée par la SNCF sur Géodis, cette consolidation du secteur ne peut pas être conduite sans prévoir un accompagnement social des salariés laissés sur le bord de la route.

D'ores et déjà les équipes CFDT du Sernam demandent au gouvernement :

1. de tout faire pour privilégier un délai court pour la reprise du Groupe Sernam garantissant une préservation du fonds de commerce.
2. que la reprise du groupe Sernam soit globale au regard de l'investissement jamais démenti des salariés de l'entreprise pour préserver la compétitivité (participation au retournement) de celle-ci et assurer un service de qualité aux clients.

C'est en effet la pérennité du projet industriel et la logique de la préservation d'un maximum d'emplois qui guidera les choix de la CFDT. Cette demande est justifiée au vu des efforts déjà consentis en matière d'emploi depuis la filialisation.

Les équipes CFDT, majoritaires, et le CE tiendront toute leur place dans les négociations pour la défense des intérêts des salariés du groupe Sernam et réaffirmer leur demande d'un processus de reprise concertée.

Campagne pour l'Égalité

"2012, L'égalité maintenant !" **Lancement réussi pour la campagne !**

Cette campagne a été pensée pour parler et faire parler d'égalité femmes-hommes pendant toute la campagne présidentielle. De nombreuses actions sont prévues dans une vingtaine de villes de France : présence dans les meetings politiques, actions de rue, actions sur internet.

Pour imposer la question de l'égalité femmes - hommes dans le débat public, 45 associations féministes réunies sous le nom « Féministes en mouvements » organisent le **mercredi 7 Mars 2012** une soirée d'interpellation de candidates et candidats à l'élection présidentielle. Plusieurs d'entre eux ont déjà donné leur accord pour participer à cet événement.

Cette soirée, qui aura lieu à Paris, de 18 h 30 à 22 h 30, sera l'un des temps forts de la campagne présidentielle et législative. Elle sera articulée autour de temps d'interpellation mais aussi d'animations : musique, sketches, vidéos ...

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à la soirée du 7 mars, en vous rendant sur le blog de l'événement : <http://ellesprennentlaparole.blogspot.com/>



SALAIRES DES FEMMES

-27%

C'EST LES SOLDES TOUTE L'ANNÉE !

2012 L'ÉGALITÉ MAINTENANT!

WWW.EGALITE2012.FR

UNE CAMPAGNE DE **Osez le Féminisme!**

WWW.OSEZLEFEMINISME.FR